

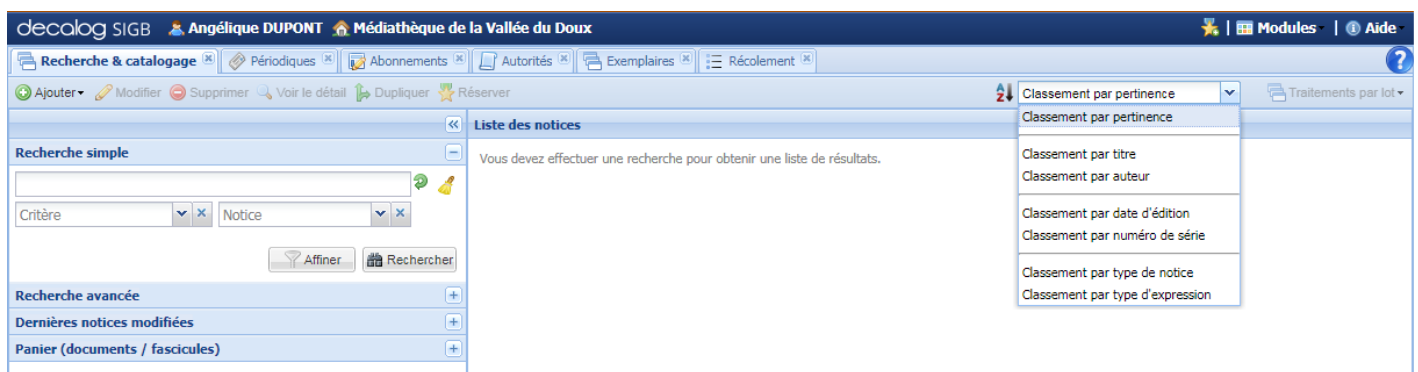
2018 : Version 8.0

(février)

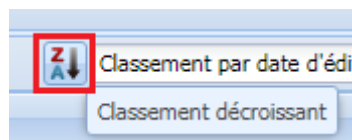
- [1. Catalogage : classement des résultats d'une recherche](#)
- [2. Catalogage : nouveau critère de recherche sur l'année d'édition](#)
- [3. Catalogage : ajout de la sous-localisation dans la mention d'exemplaire](#)
- [4. Circulation : signalement d'une pénalité attribuée au retour](#)
- [5. Circulation : exportation des réservations](#)
- [6. Abonnés : mise en place d'une adresse temporaire](#)
- [7. Abonnés : nouveau critère de recherche sur le commentaire](#)
- [8. Paramètres : création d'une fiche fournisseur](#)
- [9. Paramètres : refonte de la notion d'origines](#)
- [10. Paramètres : ajout des conditions de localisations et sous-localisations dans toutes les règles](#)
- [11. Utilisateurs : nouveaux droits relatifs aux dettes non réglées](#)
- [12. Nouveau message d'erreur](#)

1. Catalogage : classement des résultats d'une recherche

Il est possible de classer les résultats d'une recherche professionnelle selon différents critères :



Une fois le critère de classement sélectionné, il est possible de choisir le caractère croissant ou décroissant du classement, à l'aide du bouton qui précède la liste déroulante :

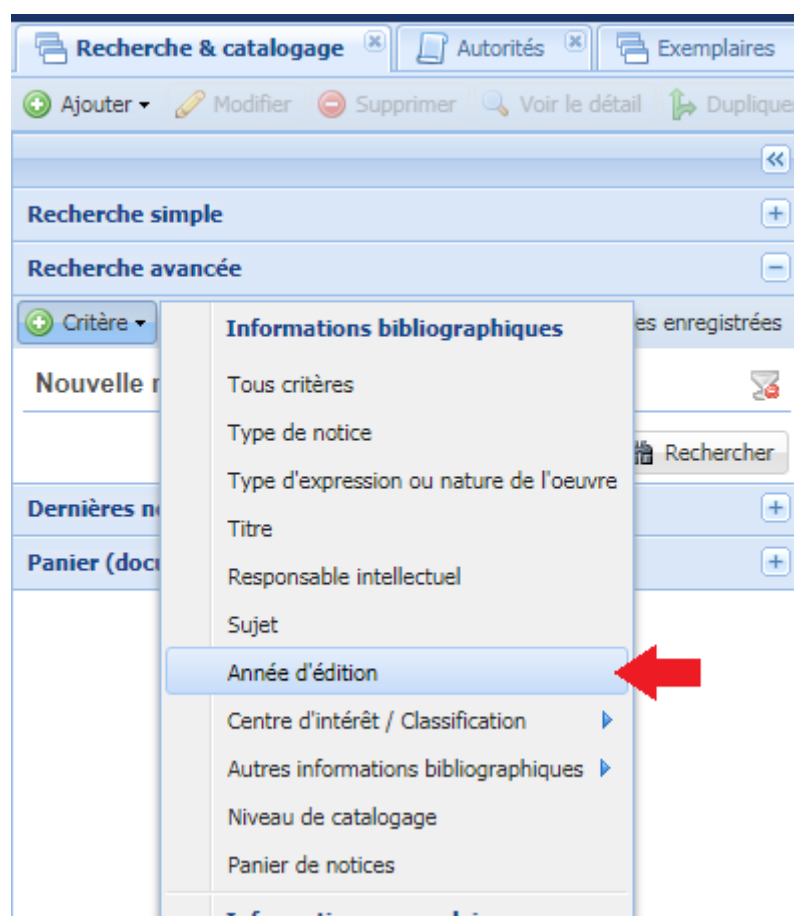


Le classement choisi est ensuite conservé pour chaque utilisateur (le même classement sera renseigné lorsqu'il se reconnectera sur sa session).

Les notices sans valeur de classement sont positionnées en fin de liste. Exemple : si je choisis un classement par date d'édition, les notices sans date seront positionnées en fin de liste.

2. Catalogage : nouveau critère de recherche sur l'année d'édition

Un nouveau critère de recherche est disponible dans la recherche avancée de notices, accessible depuis le module Catalogues > onglet Recherche & catalogage > panel Recherche avancée :



Le critère Année d'édition permet ainsi de rechercher les notices dont la date d'édition est comprise dans un intervalle d'années donné (à noter qu'il est possible de laisser l'une ou l'autre des deux bornes vides afin de faire une recherche « jusqu'à » ou « à partir de » l'année renseignée) :

Recherche avancée

+

 Critère ▾

-

 Critère ▾

Mes requêtes enregistrées

Nouvelle requête

Contient

Année d'édition

De

2016

à (inclus)

2018

Enregistrer

Rechercher

Note : le champ date d'édition étant un champ texte libre, Decalog SIGB extrait la partie numérique correspondant à l'année lors du lancement d'une recherche. Le logiciel est autonome : il n'est donc pas nécessaire de reprendre la façon dont les données sont saisies dans le champ pour que le critère de recherche fonctionne.

Responsables commerciaux

Ajouter un éditeur, un fabricant, ...

Nom	1ère fonction	2nde fonction	Lieu	Date	Outils
Casterman	Éditeur commercial		Paris	DL 2001	

3. Catalogage : ajout de la sous-localisation dans la mention d'exemplaire

La mention d'exemplaire (affichée au premier niveau de recherche, dans Catalogues > Recherche & catalogage) a été complétée de la sous-localisation :

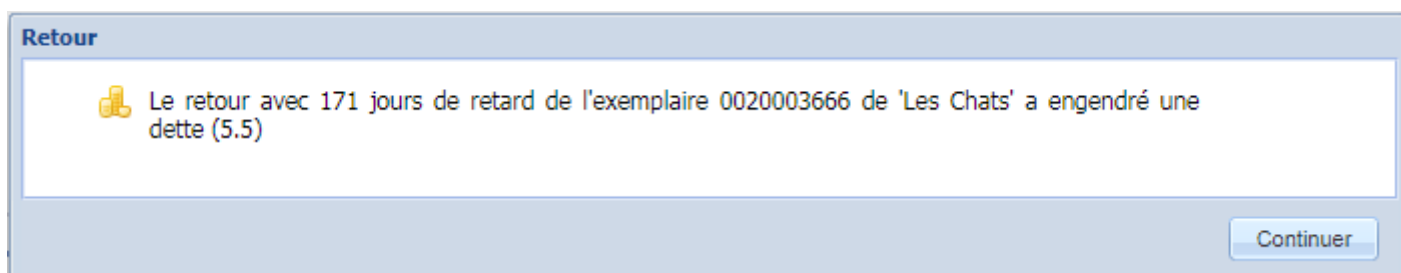
Liste des notices						
Notice	Type ...	Disponibilité	Disponibilité (a...	Description	Exemplaires	Outils
		Disponible		La dernière colère de Sarabuga : un conte du Cap Vert <i>Muriel Bloch</i> Gallimard-Jeunesse (2005) 2 ex. sur le site	721 BLO - Jeune [Disponible] (2)	
		Disponible		La puce et la petite moufle : d'après un conte traditionnel ukrainien [9782218928727] <i>écrit par Cécile Charpentier-Grandveau</i> Hatier jeunesse (2009) 1 ex. sur le site	RE/CHA/P - Secteur Jeunesse (<u>Rayon Contes</u>) - Jeune [Disponible]	

Note : la [gestion des sous-localisation](#) est une option gratuite, activable sur simple demande au service support.

4. Circulation : signalement d'une pénalité attribuée au retour

Dans Paramètres > Règles (cotisations) > Corps de règles des retards, il est possible de définir des règles de retard, qui déclenchent automatiquement l'affectation d'une pénalité financière (dette) ou d'une interdiction de prêt au retour d'un document en retard.

Lors du retour, la dette ainsi affectée est signalée par le message suivant :



Le même principe est appliqué s'il s'agit d'une interdiction.

Si plusieurs retours peuvent engendrer une dette ou une interdiction, il est possible de choisir dans les préférences utilisateurs de ne plus afficher ce message :

Informations
Catalogue
Prêts - Retours
Attribution des réservations

Préférences d'utilisation

Utiliser

Barrer dans la liste des prêts de l'abonné les derniers retours effectués ☒

Code-barres prêt

Code-barres retour

Code-barres de réinitialisation

Après scan abonné

Désactiver abonné après (min)

Afficher un message si, il y a moins de 5 minutes, j'ai déjà effectué :

- ☒ le prêt du même exemplaire à cet abonné
- ☒ le retour du même exemplaire de cet abonné

Lors du retour :

- ☐ Identifier l'abonné à partir de l'exemplaire restitué
- ☐ M'avertir si un autre abonné est déjà identifié

Afficher un avertissement durant les derniers jours de la cotisation de l'abonné

Ne m'avertir qu'une seule fois par abonné en cas de retour :

- ☒ entraînant une dette ou une interdiction

La dette ou l'interdiction récemment ajoutée est également indiquée en rouge dans le bloc « Informations abonné » :

Informations abonné

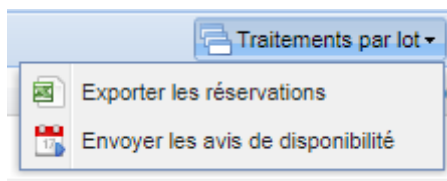
 **DUPART, Simone**

 1 Commentaire
 1 Piège
 1 Dette

Cotisations : Cotisation Réseau (valide jusqu'au 08/02/2019, prix : 15.00)

5. Circulation : exportation des réservations

Le traitement d'exportation des réservations a été ajouté dans l'onglet Réservations du module Circulation.



A l'image des autres traitements d'exportation de Decalog SIGB, ce traitement ouvre une fenêtre de sélection des champs à exporter avant de permettre la récupération du fichier :

Informations

 Votre traitement se fera sur 17 réservations.

Traitements

Traitement

Sélection des colonnes

Nom du fichier :

Liste des réservations - 2018-02-9

- Données de la réservation

☐ Site de la demande

☐ Date de la demande

☐ Avis envoyé

☐ Site de retrait

☐ Date d'attribution

☐ Retard

☐ État de la réservation

☐ Date de validité

☐ Abonné prévenu par

- Données de la notice bibliographique

☒ Titre construit

☐ Responsables

☐ Type d'expression

☐ EAN/ISBN

☐ Date de publication

☐ Classification principale

☐ 1er responsable

☐ Editeur

- Données de l'exemplaire attribué ou pré-attribué

☐ s'il y en a un



Lancer

Fermer

6. Abonnés : mise en place d'une adresse temporaire

Cette option n'est pas activée par défaut sur Decalog SIGB : pour en disposer, il suffit d'effectuer une simple demande au service support Decalog SIGB (via <https://support.decalog.net>) qui activera gratuitement l'option sur la base.

Dès l'instant où l'option est activée sur la base, un onglet supplémentaire « Adresse temporaire » apparaît au niveau du bloc Adresse de la fiche abonné.

The screenshot shows the 'Informations' tab of a user profile in the Decalog SIGB interface. The 'Coordonnées' section includes fields for Type (Personne), Site d'appartenance (Bibliothèque Brassens), Code-barres (39320), Sexe (Masculin), Nom (DUPANT), Prénom (Arthur), Email (s.dupant@orange.fr), Fixe / Portable (0475881133 / 0699885544), and Date de naissance (16/06/2013). The 'Préférences' section shows communication preferences. The 'Adresse' section is expanded, showing a 'Commentaire' field and an 'Adresse' dropdown menu with 'Adresse temporaire' selected. Below this, there are fields for 'Validité' (Du / au), 'Numéro et Voie', 'Complément', 'Quartier', and 'CP et Commune'. A button 'Générer nouveaux identifiants' is at the bottom left.

Il est possible (mais facultatif) de définir une période de validité temporaire de l'adresse : par exemple, on peut définir une adresse différente valide pendant la période estivale (du 1^{er} juillet au 31 août), et l'adresse classique sera utilisée le reste de l'année.

Cette période peut :

- Ne pas être renseignée, auquel cas l'adresse temporaire est valide toute l'année.
- Avoir uniquement la borne inférieure renseignée (champ « Du »), auquel cas on rend l'adresse temporaire valide à partir de la date donnée, sans limitation dans le temps.
- Avoir uniquement la borne supérieure renseignée (champ « au »), auquel cas on rend l'adresse temporaire valide jusqu'à la date donnée, à partir du jour où l'on effectue le paramétrage.

Ainsi, pendant la période où l'adresse temporaire est valide, c'est cette adresse qui sera utilisée pour les envois par lettre destinés à l'abonné (sans qu'il soit nécessaire d'intervenir sur les modèles de documents utilisés).

Des critères de recherche ont été ajoutés dans la recherche avancée d'abonnés (accessible dans le module Circulation > onglet Abonnés > Recherche avancée) :

L'adresse temporaire a également été ajoutée sur la fiche regroupement : s'il a été défini dans le type de regroupement que l'on communiquait avec la famille, il est nécessaire de renseigner l'adresse temporaire non pas sur la fiche de l'abonné, mais sur la fiche du regroupement.

De façon transparente, l'adresse temporaire est également prise en compte dans toutes les fonctionnalités impliquant les adresses :

- Données exportables vers un tableur (l'adresse temporaire est exportée au sein de la donnée « Adresse »).
- Statistiques (selon ce que l'on cherche à comptabiliser, on utilisera l'adresse en cours de validité dans la période demandée).
- Onglet Adresses dans le module Paramètres (permettant de réaliser des corrections sur le fichier d'adresses).
- Report de données entre les fiches regroupement et abonné (lors du report de l'adresse de l'abonné sur son regroupement, ou inversement, cela inclut également l'adresse temporaire, si elle est renseignée).

7. Abonnés : nouveau critère de recherche sur le commentaire

Un nouveau critère de recherche a été ajouté dans la recherche avancée d'abonnés (accessible dans le module Circulation > onglet Abonnés > Recherche avancée) :

Recherche simple
Recherche avancée

Du

au

Inscription à finaliser

☐ Oui
☐ Non
☒ Tous

Dette

☐ Avec
☐ Sans
☒ Tout

De

à (inclus)

Piège

☐ Avec
☐ Sans
☒ Tout

Commentaire

☐ Avec
☐ Sans
☒ Tout

Interdiction

☐ Oui
☐ Non
☒ Tout

Date de fin

Du

au

Première inscription

Du

au

Inscription non valide depuis le

Panier d'abonnés

Enregistrer
Effacer
Rechercher

Il permet de rechercher les abonnés ayant un commentaire dans le bloc « Informations » de leur fiche abonné (critère = « Avec ») et éventuellement de faire une recherche sur le contenu du commentaire à l'aide du champ textuel (type contient) qui est activé dès l'instant où l'on sélectionne « Avec ».

8. Paramètres : création d'une fiche fournisseur

L'interface de saisie des fournisseurs, accessible depuis le module Paramètres > onglet Listes > Fournisseurs, a été revue et enrichie de nouveaux champs :

The screenshot displays the 'Fournisseurs' (Suppliers) management interface in the decalog SIGB software. The interface is divided into a sidebar on the left and a main content area on the right. The sidebar contains several sections: 'Catalogue - notice' with options like 'Centres d'intérêt et classifications spécifiques', 'Thésaurus', 'Profils de dérivation des réservoirs', 'Titres de forme', and 'Origines externes'; 'Catalogue - exemplaire' with options like 'Classifications pour le prêt', 'Statuts pour le prêt et la réservation', 'Acquéreurs externes', 'Fournisseurs' (highlighted with a red box), 'Localisations - sous-localisations', 'Motifs d'élimination', and 'Modèles d'étiquettes de cotes'; 'Circulation' with options like 'Cotisations', 'Catégories des abonnés', 'Types de regroupement', and 'Porte-monnaie'; and 'Suggestions/Commandes' with 'Motifs de non réception'. The main content area is titled 'Fournisseurs : modification' and contains a search bar at the top. Below the search bar, there are several sections: 'Libellé' with a dropdown menu showing 'Maison des livres'; 'Coordonnées' with fields for 'Email', 'Fixe / Portable' (0475223366), and 'Portable' (0655223366); 'Adresse' with fields for 'Numéro et Voie' (281), 'allée des étoiles de Noël', 'Complément', 'Quartier', and 'CP et Commune' (13290, AIX EN PROVENCE); 'Préférences' with fields for 'Contact' (M Dupont de la Marelle) and 'Remise'; and 'Commentaire' with a text area. At the bottom right, there are 'Valider' and 'Annuler' buttons.

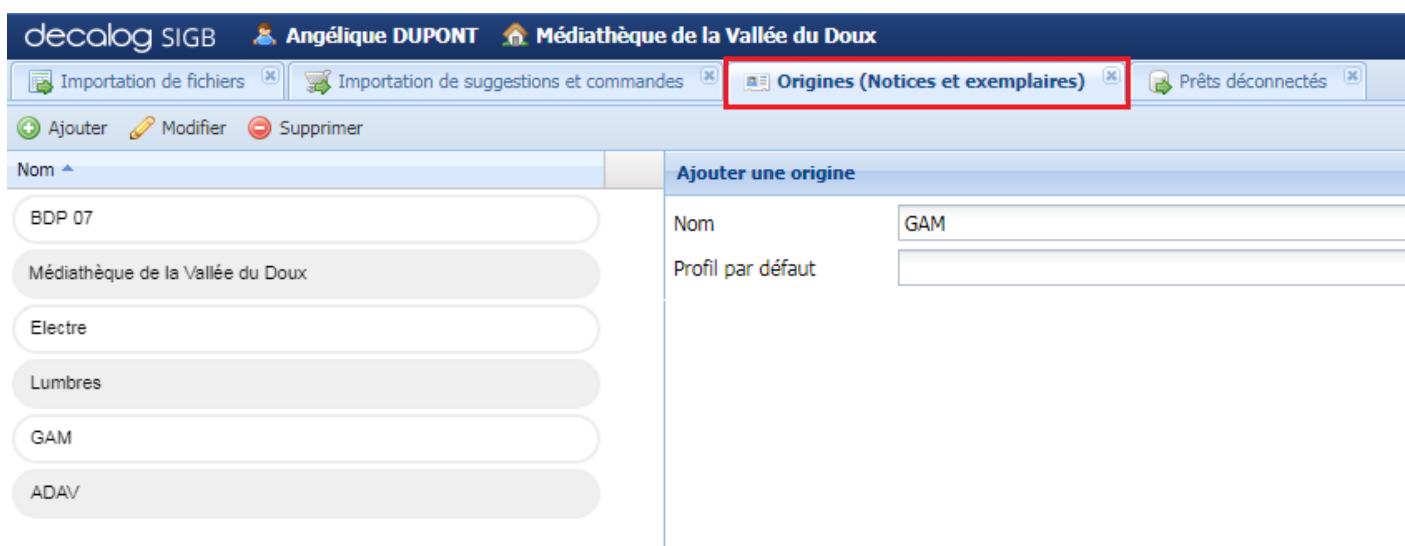
En haut de l'écran figure également un champ de recherche dans la liste des fournisseurs, utiles pour les bibliothèques ayant beaucoup de fournisseurs afin d'accéder plus rapidement à celui recherché.

Il est ainsi possible de renseigner l'adresse d'un fournisseur, qui sera reprise lors de l'édition d'un bon de commande (*uniquement pour les clients disposant de l'option Suggestions & commandes, activable gratuitement sur demande au service support*).

	C	D	F	G	H	I	J	K	M	
1	BON DE COMMANDE									
2										
3						N° CDE : 2013-21				
4						DATE CDE : 09/11/2013				
5										
6	Facturé à : Médiathèque Benjamin Rabier			Fournisseur :		Maison des livres				
7						281 allée des étoiles de Noël 13290 AIX EN PROVENCE				
8										
9										
10										
11										
12	Expédié à : Médiathèque Benjamin Rabier					Fixe : 0475223366 Portable: 0655223366				
13						Fax : Courriel :				
14										
15										
16										
17										
18	Commentaires ou instructions spéciales :									
19										
20										
21	N° DE LA COMMANDE	DATE DE LA COMMANDE	N° D'ENGAGEMENT	CODE CLIENT			OPERATEUR			
22	2013-21	09/11/2013								
23										
24	DESCRIPTION			QTÉ	PU HT (non remisé)	PU HT	TVA	PU TTC	MONTANT	

9. Paramètres : refonte de la notion d'origines

Il existait auparavant un onglet « Origines (Notices et exemplaires) » accessible depuis le module Import & Export, qui permettait de créer, modifier ou supprimer les valeurs proposées dans le champ Acquéreur.



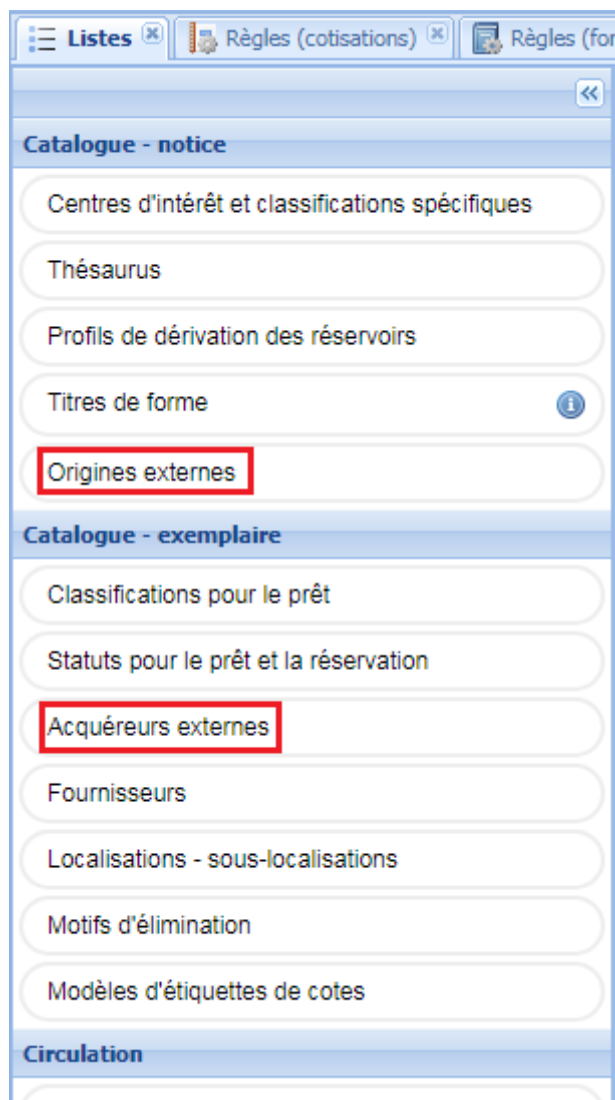
The screenshot shows the 'decalog SIGB' application interface. The top navigation bar includes the user 'Angélique DUPONT' and the library 'Médiathèque de la Vallée du Doux'. The main menu has tabs for 'Importation de fichiers', 'Importation de suggestions et commandes', and 'Origines (Notices et exemplaires)', which is currently selected and highlighted with a red box. Below the menu, there are buttons for 'Ajouter', 'Modifier', and 'Supprimer'. The main area is divided into two sections: a list of existing origins on the left and a form to 'Ajouter une origine' on the right. The list of origins includes 'BDP 07', 'Médiathèque de la Vallée du Doux', 'Electre', 'Lumbres', 'GAM', and 'ADAV'. The form on the right has fields for 'Nom' (containing 'GAM') and 'Profil par défaut'.

Cet onglet « Origines » avait le défaut de fusionner deux notions pourtant distinctes :

- Les fournisseurs de notices (Electre, GAM, ADAV, etc.), qu'il était incohérent de proposer parmi les acquéreurs d'un exemplaire.
- Les fournisseurs d'exemplaires (la BDP, une bibliothèque voisine, etc.).

Le choix a donc été fait de supprimer cet onglet et de scinder les valeurs qu'il contenait en deux catégories distinctes, dorénavant accessibles depuis le module Paramètres > onglet Listes :

- « Origines externes », qui contient les fournisseurs de notices, utilisés uniquement dans le module Importation (liste déroulante du choix de l'origine).
- « Acquéreurs externes », qui contient les fournisseurs d'exemplaires, qui seront proposés dans le champ Acquéreur de l'exemplaire (en plus des sites du réseau).



Les valeurs des origines externes étant ainsi seulement utilisées en importation, l'interface de saisie a été complétée de manière à permettre de renseigner des valeurs par défaut pour l'importation, liées à l'origine externe que l'on aura sélectionnée au début de l'opération :

Listes | Règles (cotisations) | Règles (fonds) | Grilles de catalogage | Automate de mise à jour | Budgets | Relances | Adresses | Abonnés fonctionnels | Modèles de documents

Ajouter Supprimer

Catalogue - notice
 Centres d'intérêt et classifications spécifiques
 Thésaurus
 Profils de dérivation des réservoirs
 Titres de forme
 Origines externes

Catalogue - exemplaire
 Classifications pour le prêt
 Statuts pour le prêt et la réservation
 Acquéreurs externes
 Fournisseurs
 Localisations - sous-localisations
 Motifs d'élimination
 Modèles d'étiquettes de cotes

Circulation
 Cotisations
 Catégories des abonnés
 Types de regroupement
 Porte-monnaie

Suggestions/Commandes
 Motifs de non réception

Nom
 ADAV
 BDP Ardèche
 Electre
 Electre 2
 GAM
 Médiathèque départementale de la Drôme

Origines externes : modification
 Nom ADAV
Valeurs par défaut d'une importation de fichiers
 Mode d'importation Importer les notices
 Profil d'importation ADAV DVD
Valeurs par défaut d'une importation de suggestions et commandes
 Mode d'importation Importer les notices
 Profil d'importation ADAV DVD

Valider Annuler

A noter qu'une même valeur peut être renseignée à la fois en tant qu'origine externe et qu'acquéreur externe : la BDP par exemple, qui fournit à la fois les notices (et est donc sollicitée lors de l'opération d'importation) et les exemplaires (ce qui justifie qu'elle apparaisse dans la liste des acquéreurs possibles d'un exemplaire).

C'est pour cela qu'il est possible, lors de la création d'une nouvelle origine depuis l'onglet Importations, de définir que la nouvelle origine externe sera également créée en tant qu'acquéreur externe :

Origines externes : création

Nom

☒ Utiliser cette nouvelle origine également en tant qu'acquéreur externe

Valeurs par défaut d'une importation de fichiers
 Mode d'importation Importer les notices et les exemplaires

Valider Annuler

Note : la création d'origines et acquéreurs externes est soumise au droit au paramétrage de l'utilisateur. Si l'utilisateur qui effectue l'importation n'a pas les droits de paramétrage, il ne pourra pas créer de nouvelle origine externe.

10. Paramètres : ajout des conditions de localisations et sous-localisations dans toutes les règles

Deux conditions supplémentaires ont été ajoutées dans toutes les règles accessibles depuis le module Paramètres :

- Dans l'onglet Règles (cotisations) :
 - Règles de prêts
 - Règles de prolongations
 - Règles de réservations
 - Règles de retards
- Dans l'onglet Règles (fonds) :
 - Règles de nouveautés
 - Règles de derniers numéros
- Dans l'onglet Automates de mise à jour (seulement si l'option [Automates de mise à jour](#) est activée sur la base)
- Dans l'onglet Relances
- Dans l'onglet Abonnés fonctionnels

Ces deux conditions portent sur :

- Les localisations
- Les sous-localisations (seulement si l'option [Gestion des sous-localisations](#) est activée sur la base)

Corps de test : 1 Conte

Nom de la règle : 1 Roman policier

Conditions

Type d'expression : Tout type d'expression

Classification principale : Toute classification principale

Classification pour le prêt : Toute classification pour le prêt

Localisation : Roman policier

Sous-localisation : Toute sous-localisation

Public visé : Tout public visé

Acquéreur : Tout acquéreur

Périodique : ☒ Tout ☐ Oui ☐ Non

Cote :

Age de l'abonné : Au moins Ans Jusqu'à Ans

Type d'abonné : Tout type d'abonné

Sites :

- ☐ Réseau du pays de la Drome des collines
 - ☐ Bassin nord
 - ☐ Com de com du Pays des Collines
 - ☐ Entrepôt Guichard
 - ☒ Le camion des mots
 - ☐ Médiathèque Robert Desnos
 - ☒ Médiathèque Benjamin Rabier
 - ☒ Point lecture isolé
 - ☒ Polarthèque rochelaine
 - ☐ Médiathèque Florent Pagny

Cela permet de définir des règles plus fines, basées sur la localisation et/ou sous-localisation de l'exemplaire.

Exemples d'application :

- Créer une règle de réservation portant sur la condition Localisation = Espace BD, avec un quota égal à 0 afin d'interdire les réservations portant sur des exemplaires de l'espace BD.
- Créer une règle de construction de cote portant sur la condition Localisation = Romans policiers, pour définir une construction de cote spécifiques destinés aux exemplaires de ce rayon.
- Créer un plan de relance portant sur la condition Localisation = Audiovisuel, avec des délais de relance plus resserrés, afin de relancer plus fréquemment les exemplaires localisés dans le secteur audiovisuel.

11. Utilisateurs : nouveaux droits relatifs aux dettes non réglées

Dans les versions précédentes de Decalog SIGB, tout utilisateur ayant accès à la circulation pouvait modifier ou supprimer la dette présente sur une fiche abonné.

Dans cette version, un droit relatif aux actions sur les dettes non réglées a été ajouté (coché par défaut pour tous les utilisateurs) :

Modifier un profil

Type du profil

Type

Description

Intitulé

Abrégé

Permissions

☒ Toute circulation

Prêts et retours

☐ Forcer le prêt ☒ Permettre d'ajourner l'attribution lors du retour ⓘ

☒ Forcer l'attribution ☒ Forcer la prolongation de prêt ⓘ

☐ Forcer la réservation

Dettes et règlements

☒ Onglet Dettes & Règlements

Modifier/Supprimer les dettes :

☐ Réglées avec reçu ☒ Annuler (contre-écriture) les règlements :

☐ Réglées sans reçu ☒ Avec reçu

☒ Non réglées

Ainsi, si ce droit n'est pas coché sur le profil d'un utilisateur, celui-ci ne pourra plus supprimer ou modifier la dette présente sur la fiche d'un abonné (boutons de modification/suppression grisés sur la fiche abonné et dans la liste des dettes non réglées) :

Cotisations

Ajouter

Cotisation

Cotisation non prolongeable (365 jours, 15.00)

Début Fin

4/11/2017 14/11/2018

Toutes les cotisations

Opération impossible

Vous ne possédez pas les droits pour supprimer une dette non réglée.

OK

Dettes (1 ici)

Ajouter Encaisser la dette

Motif Objet Montant Date de cr... Auteur de la dette Site

Inscri... Cotisation non prolongeable (14/11/2017 - 14/11/2018) 15.00 14/11/2017 Logiciel Externe Médiathèque Aragon

Toutes les dettes

Pour rappel (pour les réseaux de bibliothèque uniquement) :

- Les droits relatifs à la modification et suppression de dettes ne s'appliquent que sur le site sur lequel on est localisé (il est impossible pour un utilisateur d'intervenir sur les dettes d'un autre site).
- Le site sur lequel est générée la dette est celui sur lequel l'action a été faite. *Par exemple :*
 - Si une dette est générée au retour d'un document en retard, la dette devra être réglée au site sur lequel le retour a été fait.
 - Si une dette est générée lors de l'inscription de l'abonné, la dette devra être réglée au site depuis lequel la cotisation a été ajoutée.

12. Nouveau message d'erreur

Cette évolution a bien été réalisée en 8.0, mais a été déployée plus tard, lors d'une mise à jour corrective effectuée au mois de mai 2018.

Le message affiché lorsqu'une erreur survient a été modifié, de manière à permettre de fournir des éléments complémentaires sur la nature de l'erreur rencontrée, éléments qui pourront être transférés au service support pour faciliter le traitement du problème rencontré.